

## Trame de budget prévisionnel d'un projet Embellir Paris

Il appartient aux candidats de compléter et enrichir cette trame avec l'ensemble de leurs dépenses et recettes

Nom de l'artiste/porteur de projet/structure déposante (NOM, Prénom) : \_\_\_\_\_

Nom du projet : \_\_\_\_\_

Nom précis du site demandé (arrondissement, nom du lieu) : \_\_\_\_\_

DEPENSES		RECETTES	
<b>Charges en nature ou contributions volontaire</b>	Total ... €	<b>Apports en nature ou contribution volontaire</b>	Total ... €
charges en nature (ex valorisation de mise à disposition de locaux)	... €	Apports en nature (ex valorisation de mise à disposition de locaux)	... €
charges en compétence (ex valorisation des heures d'expertise ou de travail artistique)	... €	Apports en compétence (ex valorisation des heures d'expertise ou de travail artistique)	... €
charges en industrie (ex valorisation de mise à disposition de matériaux)	... €	Apports en industrie (ex valorisation de mise à disposition de matériaux)	... €
Bénévolat	... €	Bénévolat	... €
<b>TOTAL Dépenses en nature du projet</b>	... €	<b>TOTAL Recettes en nature du projet</b>	... €
<b>Rémunération Artistes et Intervenants</b>	Total ... €	<b>Subventions affectées au projet</b>	Total ... €
Artistes	... €	***Montant demandé à la Ville de Paris dans le cadre d'embellir Paris	... €
Intervenants	... €	Autres subventions publiques	... €
[...] préciser	... €	soutien d'autre organismes	... €
<b>Production de l'œuvre</b>	Total ... €	[...] préciser	... €
Conception (y compris bureaux études techniques...)	... €	<b>Ressources propres</b>	Total ... €
Réalisation	... €	Cotisations	... €
[...] préciser	... €	Ventes diverses	... €
<b>Mise en place de l'œuvre</b>	Total ... €	Autofinancement	... €
Livraison (transport, main d'oeuvre moyens de levage...)	... €	[...] préciser	... €
Installation (nacelles, échafaudages, maçonneries...)	... €	<b>Mécénats et aides privées</b>	Total ... €
[...] préciser	... €	Mécénat	... €
bureau de contrôle	... €	Autres aides privées	... €
<b>Médiation</b>	Total ... €	Crowdfunding	... €
Signalétique	... €	<b>Recettes complémentaires</b>	Total ... €
Acteurs de médiation	... €	<b>TOTAL Recettes en numéraire</b>	... €
<b>Vie de l'œuvre</b>			
Entretien et maintenance si nécessaire	... €		
Retrait de l'œuvre (transport, manutention, moyens de levage...)	... €		
Remise en état du site (maçonnerie, peinture...) si nécessaire	... €		
<b>Ensemble des frais administratifs</b>	Total ... €		
Frais d'administration	... €		
Ensemble des taxes et redevances*	... €		
Droits patrimoniaux	... €		
[...] préciser	... €		
<b>Assurances</b>	Total ... €		
[...] préciser (chantier/installation, responsabilité civile, le cas échéant vol et dégradation) **	... €		
<b>Frais et sujétions de toute nature</b>	Total ... €		
[...] préciser	... €		
<b>Imprévus</b>	Total ... €		
[...] préciser	... €		
<b>TOTAL Dépenses en numéraire</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	... €	<b>TOTAL RECETTES</b>	... €

\* Il est rappelé que pour les propositions (objets) qui seraient implantées sur l'espace public, une convention d'occupation du domaine public sera conclue et une redevance pour l'occupation du domaine sera à la charge du lauréat, conformément à la réglementation en vigueur. Le tarif 2019 appliqué sera délibéré par le conseil de Paris de décembre 2018 pour les diverses occupations en sous-sol ou en surface. À titre d'information, le montant 2018 était de 18,12 € par an par objet (ou dispositif ou oeuvre même si comprend plusieurs "objets")

\*\* Il est rappelé que le porteur de projet doit être en capacité de fournir une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant leur intervention dans l'espace public ainsi que l'ensemble des risques liés à celle-ci (que ce soit pendant l'installation ou durant la présentation de l'oeuvre dans l'espace public). Concernant la vie de l'oeuvre, les porteurs de projets peuvent souscrire par ailleurs une assurance multirisques couvrant le vol ou les dégradations sur l'oeuvre. Les porteurs de projets s'engagent quoi qu'il en soit à ne pas se retourner contre la Ville de Paris en cas de dommage(...).

\*\*\* Il est rappelé que l'aide de la Ville de Paris prendra la forme d'une subvention d'équipement d'un montant maximal de 50 000 euros, chaque porteur de projet lauréat devra donc déposer une demande de subvention sur la plateforme SIMPA. Cette demande sera alors instruite par la Ville de Paris et fera l'objet d'une délibération au Conseil de Paris. Une convention, également votée en Conseil de Paris (séance d'avril, de mai ou de juin), sera ensuite signée entre le lauréat et la Mairie de Paris avant le versement d'une première avance représentant généralement 50% du coût total du projet, le solde à réception du projet.